Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 069-216901413-20261109-AR_TEMP_390_26-AR

Arrêté n°390/26
Nature de l'acte : 8.3 voirie

ARRETE PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'état des lieux,

VU la demande en date du 16 octobre 2026 par laquelle le cabinet TT géomètres experts, demeurant 210 avenue Jean Jaurès 69007 LYON, portant sur une demande d'arrêté d'alignement constatant la limite entre les voies publiques chemin de l'Aérium et chemin de la Grande Pavière et la propriété riveraine de la SCI ACT, cadastrée AL0094 et AL0095,

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par M. Mathieu LE GUERNEC géomètre expert en date du 29 septembre 2026, annexé au présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : ALIGNEMENT
L'alignement des voies publiques chemin de l'Aérium et chemin de la Grande Pavière au droit de la propriété de la SCI ACT est défini selon la limite de propriété telle que représentée par plan du cabinet TT géomètres experts, ci-annexé.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : FORMALITES D'URBANISME
Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : VALIDITE ET RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 : PUBLICATION ET AFFICHAGE
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la commune de Mornant et notifié au cabinet TT géomètres experts.

ARTICLE 6 : RECOURS
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site https://citoyens.telerecours.fr/, dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Mornant, le 9 novembre 2026
Le Maire
Renaud PFEFFER

COMMUNE DE MORNANT R.F. (Rhône)

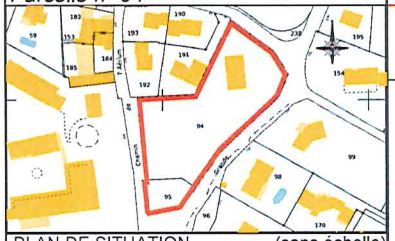
SCI ACT
30 chemin de la Rossignole
69390 MILLERY

AFFAIRE L22110

MORNANT (69)

5 chemin de l'Aérium

La Pavière
Section AL,
Parcelle n° 94



PLAN DE SITUATION (sans échelle)

PLAN DE DELIMITATION

Partie Nord

Définition de la limite

1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14

OBSERVATIONS & NOTAS

Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC46 (GNSS)
Relevés effectués le 06 juillet 2022
Relevés complémentaires effectués le 26 mai 2026
Les limites issues de l'application cadastrale (réalisée à titre indicatif) n'ont pas été définies contradictoirement par signature d'un Procès Verbal de Bornage. Elles devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.
La position des réseaux enterrés n'est pas représentée ou indicative. Pour connaître leur position, une détection des réseaux devra être effectuée.

LEGENDE

- Bâtiment - Abri léger
- Toiture
- Mur - Mur bahut
- Enrochement - Clôture
- Talus
- Bordures
- Appartenance : privative | mitoyenne
- Clou, marque peinture, borne OGE (existante, nouvelle)
- Application graphique du parcellaire cadastral
- AL-94 — N° de parcelle
- Limite de propriété définie par ce document (confondue avec alignement)

INDICE	DATE	DESSIN	VERIF	MODIF
A	29/09/2026	MGt	MLGc	

Agence LYON
210 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Tél. 04 82 54 01 00
Fax. 04 72 30 18 98
lyon@ttge.fr

RESPONSABLE :
MATHIEU LE GUERNEC
Inscription à l'ordre sous le n°06384

*** Les présentes coordonnées géoréférencées ne peuvent être exploitées sans un contrôle et un recalage du système de projection par rapport à des éléments fixes existants sur le terrain.*

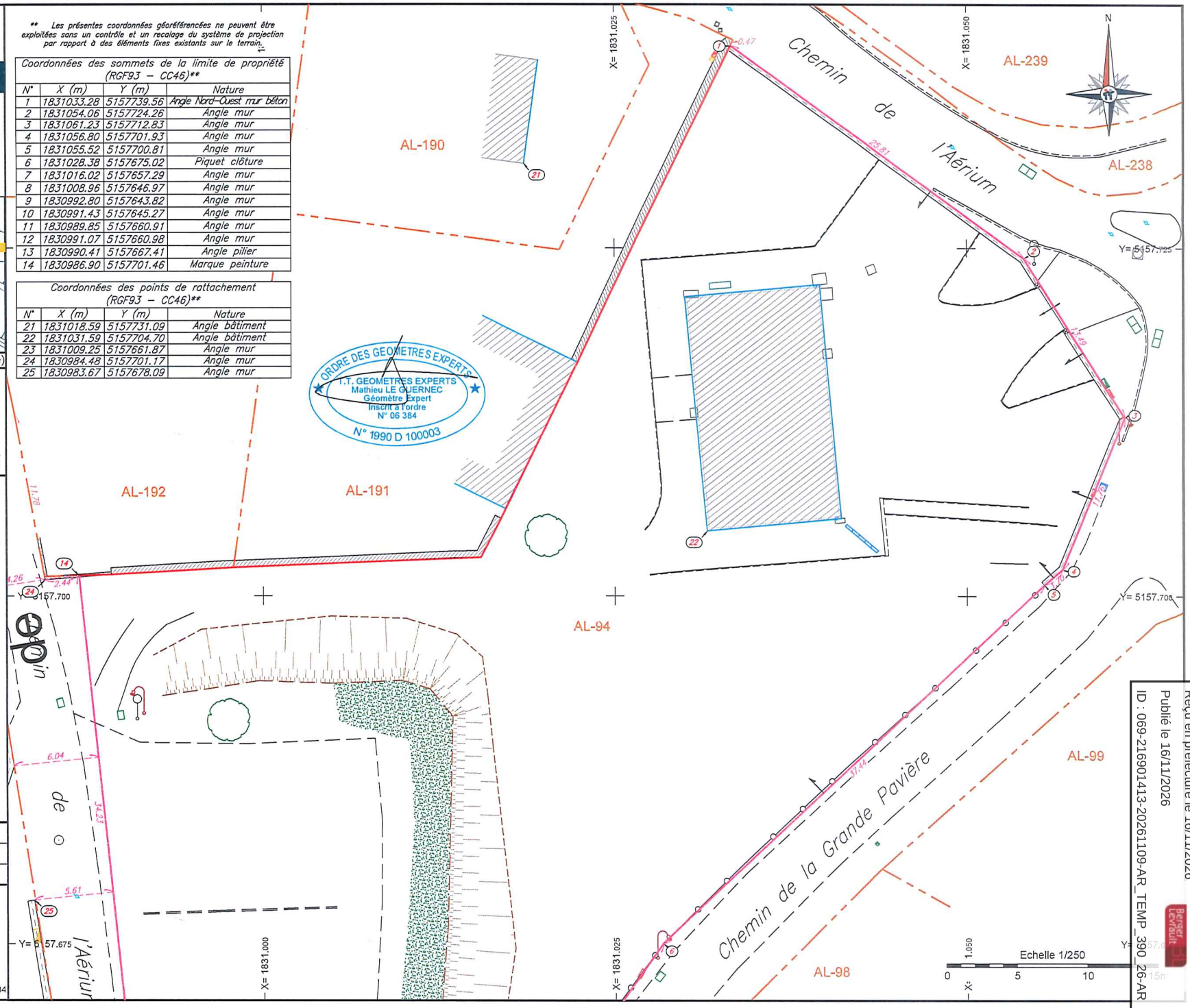
*Coordonnées des sommets de la limite de propriété (RGF93 – CC46)***

N°	X (m)	Y (m)	Nature
1	1831033.28	5157739.56	Angle Nord-Ouest mur béton
2	1831054.06	5157724.26	Angle mur
3	1831061.23	5157712.83	Angle mur
4	1831056.80	5157701.93	Angle mur
5	1831055.52	5157700.81	Angle mur
6	1831028.38	5157675.02	Piquet clôture
7	1831016.02	5157657.29	Angle mur
8	1831008.96	5157646.97	Angle mur
9	1830992.80	5157643.82	Angle mur
10	1830991.43	5157645.27	Angle mur
11	1830989.85	5157660.91	Angle mur
12	1830991.07	5157660.98	Angle mur
13	1830990.41	5157667.41	Angle pilier
14	1830986.90	5157701.46	Marque peinture

*Coordonnées des points de rattachement (RGF93 – CC46)***

N°	X (m)	Y (m)	Nature
21	1831018.59	5157731.09	Angle bâtiment
22	1831031.59	5157704.70	Angle bâtiment
23	1831009.25	5157661.87	Angle mur
24	1830984.48	5157701.17	Angle mur
25	1830983.67	5157678.09	Angle mur

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
T.T. GEOMETRES EXPERTS
Mathieu LE GUERNEC
Géomètre Expert
Inscrit à l'ordre
N° 06 384
N° 1990 D 100003



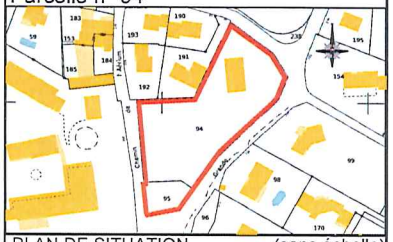
Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 069-216901413-20261109-AR_TEMP_390_26-AR

SCI ACT
30, chemin de la Rossignole
69390 MILLERY

AFFAIRE L22110

MORNANT (69)
5, chemin de l'Aérium

La Pavière
Section AL,
Parcelle n° 94



PLAN DE SITUATION (sans échelle)

PLAN DE DELIMITATION

Partie Sud

Définition de la limite

1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14

OBSERVATIONS & NOTAS

Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC46 (GNSS)
Relevés effectués le 06 juillet 2022
Relevés complémentaires effectués le 26 mai 2026
Les limites issues de l'application cadastrale (réalisée à titre indicatif) n'ont pas été définies contradictoirement par signature d'un Procès Verbal de Bornage. Elles devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.
La position des réseaux enterrés n'est pas représentée ou indicative. Pour connaître leur position, une détection des réseaux devra être effectuée.

LEGENDE

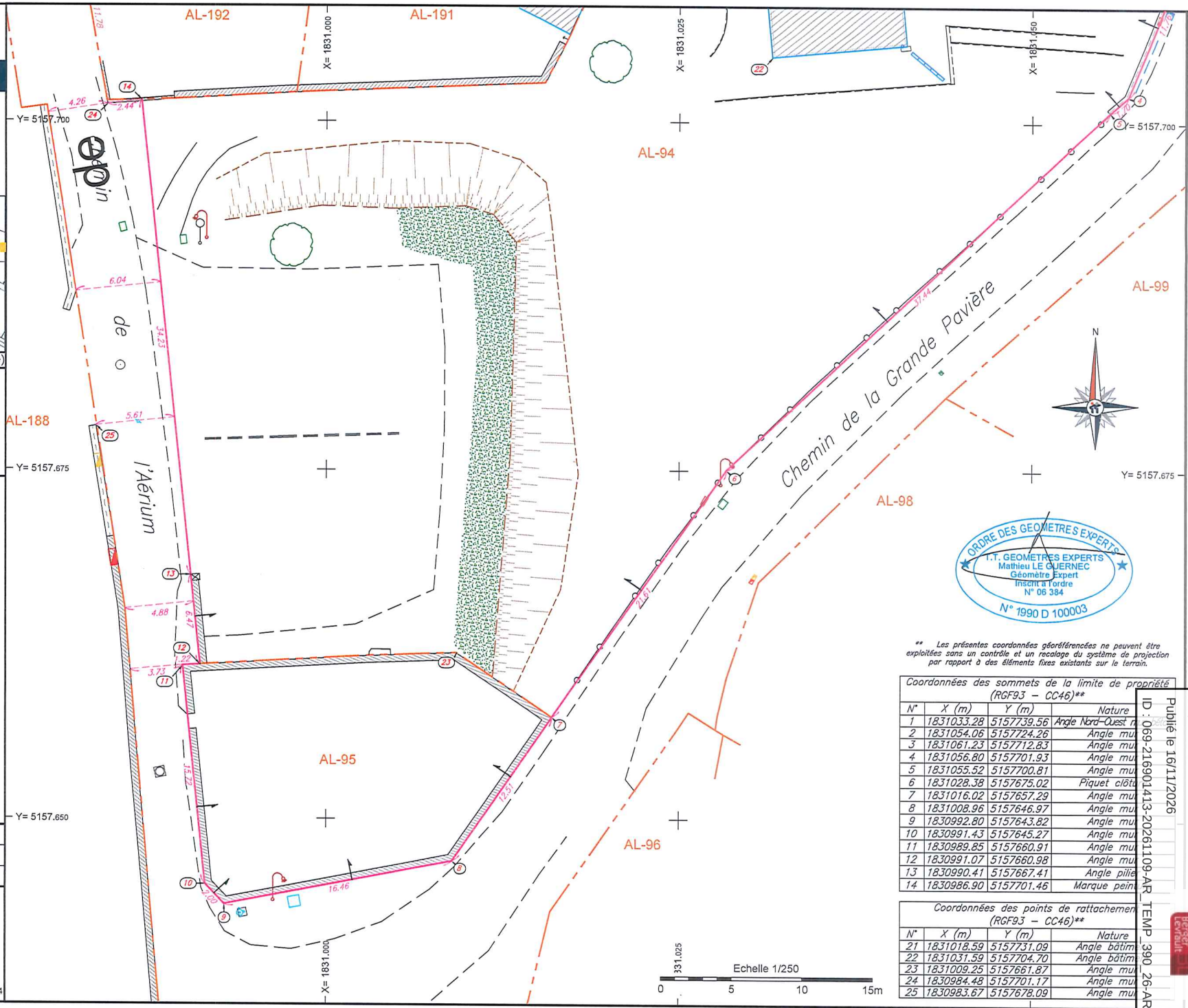
- Bâtiment - Abri léger
- Toiture
- Mur - Mur bahut
- Enrochement - Clôture
- Talus
- Bordures
- Appartenance : privative | mitoyenne
- Clou, marque peinture, borne OGE (existante, nouvelle)
- AL-94 — Application graphique du parcellaire cadastral
- N° de parcelle
- Limite de propriété définie par ce document (confondue avec alignement)

INDICE	DATE	DESSIN	VERIF	MODIF
A	29/09/2026	MGt	MLGc	

GÉOMÈTRES EXPERTS

Agence LYON
210 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Tél. 04 82 54 01 00
Fax. 04 72 30 18 98
lyon@ttge.fr

RESPONSABLE :
MATHIEU LE GUERNEC
Inscription à l'ordre sous le n°06384



ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
T.T. GEOMETRES EXPERTS
Mathieu LE GUERNEC
Géomètre Expert
Inscrit à l'ordre
N° 06 384
N° 1990 D 100003

*** Les présentes coordonnées géoréférencées ne peuvent être exploitées sans un contrôle et un recalage du système de projection par rapport à des éléments fixes existants sur le terrain.*

*Coordonnées des sommets de la limite de propriété (RGF93 – CC46)***

N°	X (m)	Y (m)	Nature
1	1831033.28	5157739.56	Angle Nord-Ouest n
2	1831054.06	5157724.26	Angle mu
3	1831061.23	5157712.83	Angle mu
4	1831056.80	5157701.93	Angle mu
5	1831055.52	5157700.81	Angle mu
6	1831028.38	5157675.02	Piquet clôtu
7	1831016.02	5157657.29	Angle mu
8	1831008.96	5157646.97	Angle mu
9	1830992.80	5157643.82	Angle mu
10	1830991.43	5157645.27	Angle mu
11	1830989.85	5157660.91	Angle mu
12	1830991.07	5157660.98	Angle mu
13	1830990.41	5157667.41	Angle plie
14	1830986.90	5157701.46	Marque pein

*Coordonnées des points de rattachemen (RGF93 – CC46)***

N°	X (m)	Y (m)	Nature
21	1831018.59	5157731.09	Angle bâtim
22	1831031.59	5157704.70	Angle bâtim
23	1831009.25	5157661.87	Angle mu
24	1830984.48	5157701.17	Angle mu
25	1830983.67	5157678.09	Angle mu

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 069-216901413-20261109-AR_TEMP_390_26-AR